

Éclairage public

38^e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 7 - Mardi 27 septembre - 14h15

COMMENT FINANCER ET ENGAGER MON PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC VERS LA SOBRIÉTÉ ?

INTERVENANTS



Animation par **Simon MAZAJCZYK**

Nathalie ALLEGRET

Directrice Grands Projets chez INEO

Jean BENSÄÏD

Directeur de FIN INFRA

Jérôme CHARBONNEAU

Business Developer chez CITEOS

Jacques JACQUENET

Vice-Président de la FNCCR. Président la commission Éclairage Public. Président du SICECO, Territoire d'énergie de la Côte-d'Or

Jérôme VERMERSCH

Vice-Président délégué aux travaux d'éclairage public et des feux tricolores au syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandres

Simon MAZAJCZYK

Bonjour à toutes et à tous. Merci de nous avoir rejoints en nombre à cette table ronde dédiée à l'éclairage public et plus particulièrement à son financement. Le parc d'éclairage public est confronté à un véritable problème de vieillissement, puisque plus de 40 % des points lumineux ont été installés plus de 25 ans auparavant.

Très énergivore, il représente approximativement 40 % de la consommation électrique des collectivités. Le taux de renouvellement actuel est d'environ 4 ou 5 % par an, ce qui implique qu'il faudrait entre 20 et 25 ans pour renouveler l'ensemble du parc.

Par ailleurs, l'impact croissant de la forte augmentation des prix de l'énergie sur les finances des collectivités nous invite également à nous intéresser à la problématique du financement et aux outils permettant de rénover l'éclairage public et apporter de nouveaux services aux collectivités et aux citoyens.

Simon MAZAJCZYK

Dans un premier temps, je laisserai la parole aux différents intervenants avec lesquels nous ferons un tour d'horizon de ce sujet. À la fin de cette table ronde, vous pourrez nous faire part de vos retours d'expériences et poser des questions à nos intervenants.

Jacques JACQUENET, vous êtes Vice-Président de la FNCCR. Vous présidez la commission Éclairage Public et vous êtes Président du SICECO, le Territoire d'énergie de la Côte-d'Or.

Jérôme VERMERSCH, vous êtes Vice-Président délégué aux travaux d'éclairage public et des feux tricolores au syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandres.

Nathalie ALLEGRET, vous êtes Directrice Grands Projets chez INEO.

Jérôme CHARBONNEAU, vous êtes Business Developer chez CITEOS.

Jean BENSÂÏD, vous êtes Directeur de FIN INFRA, la mission d'appui au financement des infrastructures.

M. JACQUENET, POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET D'ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Jacques JACQUENET



Président du SICECO – Territoire d'énergie de la Côte-d'Or, Vice-président de la FNCCR, Président de la Commission éclairage public de la FNCCR

Bonjour à toutes et à tous. Le financement des travaux a toujours été au centre des débats des collectivités, quels que soient les travaux. Pas un congrès, pas un colloque, sans que ce sujet ne soit évoqué. Aujourd'hui, compte tenu de l'envolée du prix de l'électricité, y consacrer une table ronde apparaît comme une évidence. Il faut rénover les parcs existants pour

les rendre exemplaires en matière de consommation, tout en continuant à rendre un service public. On n'évoque pas moins de 10 millions de points lumineux répartis sur le territoire français, soit un point lumineux pour six habitants, ou un point lumineux tous les 50 mètres de voirie. L'éclairage public représente en France une puissance appelée de 1260 MW, soit une tranche nucléaire, pour près de 7 milliards de kilowattheures consommés. Le parc vieillit, mais le taux de rénovation reste faible. Près de 540 % du parc a plus de 25 ans d'âge et seulement 4 à 5 % sont rénovés chaque année. Cela signifie qu'il

faudrait entre 20 et 25 ans pour renouveler l'ensemble du parc d'éclairage public en France. De vieilles sources comme les ballons fluorescents sont toujours en service et la représentation de la LED sur nos parcs ne dépasse pas 20 %. Des investissements sont donc nécessaires. Le parc d'éclairage doit être rénové et modernisé pour offrir de nouveaux services associés. Son utilisation doit être rationalisée pour mieux répondre aux défis écologiques qui s'imposent à nous, car l'urgence écologique se joue dès maintenant. Enfin, sur le plan financier pour les collectivités, l'éclairage public représente une dépense annuelle de 2 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros de maintenance, 500 millions d'euros de consommation et 500 millions d'euros d'investissements. Cette somme consacrée à l'investissement est très inférieure aux 12 milliards nécessaires à la rénovation et à la modernisation du parc d'éclairage public.

Simon MAZAJCZYK

MERCI POUR CE CADRAGE À L'ÉCHELLE NATIONALE. COMMENT LE TERRITOIRE DE CÔTE-D'OR FINANCE-T-IL LA RÉNOVATION DE SON PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Jacques JACQUENET

Le SICECO comprend 675 communes, dont 671 nous ont transféré la compétence éclairage public. Par ailleurs, nous comptons également 18 EPCI à fiscalité propre parmi nos adhérents, dont 16 nous ont confié cette compétence. Le patrimoine actuellement géré par le SICECO représente 86 000 points lumineux, dont seulement 21 % sont des LED, ce qui correspond à la moyenne nationale. Nous comptons également 10 000 points de mise en valeur des monuments et des terrains de sport. Chaque année, notre syndicat investit 5 millions d'euros pour la rénovation de son parc et 1,5 million d'euros pour sa maintenance. Les travaux sont financés à hauteur de 50 % par le syndicat. Le reste du financement est assuré par les adhérents et par des aides ponctuelles, comme les programmes spéciaux ADEME ou les dotations obtenues dans le cadre du programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Par ailleurs, une partie de la redevance R2, versée par notre concessionnaire Enedis, est utilisée pour financer l'éclairage public, de même qu'une partie des taxes perçues par le syndicat. Enfin, nous utilisons également les sommes perçues, dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), par la valorisation des travaux d'éclairage public.

Simon MAZAJCZYK

M. VERMERSCH, POURRIEZ-VOUS ÉVOQUER VOTRE SYNDICAT ET LA MANIÈRE DONT VOUS PORTEZ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Jérôme VERMERSCH



Je suis le Vice-Président responsable de l'éclairage public pour le territoire des Flandres, qui est situé entre la communauté urbaine de Dunkerque et la métropole européenne de Lille. Nous couvrons 98 communes représentant environ 200 000 habitants sur un territoire comprenant 3 intercommunalités. 80 communes adhèrent à notre compétence éclairage public. Il s'agit d'un espace rural et semi-urbain, sachant que la plus grande ville, Hazebrouck, compte 20 000 habitants.

Nous exerçons la compétence éclairage public par transfert de compétence. Cette compétence s'exerce selon deux options :

- Une option investissement
- Une option maintenance, réponses aux DT-DICT et géoréférencement.

Notre travail avec les intercommunalités est basé sur des conventions. En 2013, nous nous sommes fixés pour objectif de doter l'ensemble du parc de LED à l'horizon 2026.

Simon MAZAJCZYK

COMMENT CES TRAVAUX SONT-ILS FINANCÉS ?

Jérôme VERMERSCH

Pour la partie investissements, nous assurons la maîtrise d'œuvre en nous appuyant sur deux techniciens. Nous rencontrons les communes pour définir et chiffrer leurs projets. Nous répondons aux appels à projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et les dotations du département du Nord par l'intermédiaire des projets territoriaux structurants. Nous valorisons également les CEE. Les communes abondent grâce à leur budget communal ou en fiscalisant le reste à charge. Le règlement peut être étalé sur une période de 5 ans, ce qui permet aux communes de petite taille de réaliser l'investissement en une année tout en étalant la

dépense sur 5 ans. À ce jour, 35 % des communes sont dotées d'un parc entièrement composé de LED.

Simon MAZAJCZYK

UTILISEZ-VOUS DES OUTILS TELS QUE LES FONDS DE CONCOURS ET LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) ?

Jérôme VERMERSCH

Oui, le fonds de concours est une somme versée entre un EPCI à une commune membre pour l'aider à la réalisation d'un équipement. Le FCTVA vise à compenser la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquittée sur leurs dépenses d'investissement. Il est géré par le syndicat et correspond à la TVA récupérée deux ans après l'investissement. Ces outils sont mobilisés dans l'accompagnement de l'ingénierie financière mise en place auprès de nos adhérents.

Simon MAZAJCZYK

M. JACQUENET, JE CROIS SAVOIR QUE LA FNCCR A BEAUCOUP ŒUVRÉ POUR RELANCER L'UTILISATION DE CES OUTILS.

Jacques JACQUENET

À l'origine, le recours au fonds de concours pour financer l'éclairage public n'allait pas de soi. En juin 2018, notre fédération a été alertée par plusieurs syndicats, de l'interdiction par certaines préfectures d'utiliser les fonds de concours pour les travaux d'éclairage. Or, sans ces fonds, la capacité d'investissement des syndicats devenait très limitée. La Fédération a alors contesté la position de la Direction Générale des Collectivités Locales qui, d'une part, considérait l'éclairage public comme un accessoire de la voirie, interdisant de fait le recours au fonds de concours, et qui, d'autre part, estimait que les fonds de concours allaient participer à l'endettement des communes. De son côté, la FNCCR a réaffirmé que l'éclairage public est une compétence à part entière, comme le précise l'article L.321-9 du CGCT. Moins d'un an plus tard, et grâce à la mobilisation des parlementaires de la Fédération, l'article L.5212-26 du CGCT permettait de financer en toute sécurité juridique la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière, notamment, de maîtrise de la consommation électrique. L'utilisation des fonds de concours ne fait plus débat quant aux travaux de rénovation, mais reste toujours posée pour les travaux neufs et les extensions.

Pourquoi cet outil de financement est-il si important ? D'une part, parce qu'il permet aux syndicats d'énergie de financer un plus grand nombre de chantiers. D'autre part, parce qu'il autorise les collectivités membres à inscrire la dépense sur le budget d'investissement, ce qui permet ensuite le recours, à l'emprunt, ce qui n'est pas le cas lorsque le financement des travaux se fait sur le budget de fonctionnement des collectivités membres.

S'agissant du FCTVA, l'action de la FNCCR est plus récente. Au début de l'année 2020, les services de la Fédération se sont mobilisés pour obtenir que le financement des actions de maintenance sur le réseau d'éclairage public puisse bénéficier de ce dispositif. Jusqu'à présent, le FCTVA était réservé aux dépenses d'investissement des collectivités locales et aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. La loi de finances pour 2020 dans son article 80 a prévu d'étendre le dispositif aux dépenses d'entretien des réseaux à compter du 1er janvier 2020. L'article L.1615-1 du CGCT permet désormais aux syndicats intercommunaux et mixtes d'énergie de bénéficier du FCTVA avec un décalage de deux ans pour les dépenses d'entretien engagées sur les réseaux d'éclairage public. Des circulaires préfectorales sont venues par la suite préciser le périmètre d'application de cette loi. Le timing est donc parfait pour vous rappeler d'intégrer à votre déclaration 2022 vos dépenses d'entretien faites en 2020.

Simon MAZAJCZYK

MERCI POUR CES ÉCLAIRCISSEMENTS ET CE RAPPEL. M. BENSÄID, POURRIEZ-VOUS NOUS PARLER DE FIN INFRA ?

Jean BENSÄID



Je dirige un service nommé FIN INFRA, un acronyme pour mission d'appui au financement des infrastructures. FIN INFRA est un service public et gratuit de conseils juridiques et financiers du ministère des Finances, à destination des décideurs publics. Nous accompagnons des collectivités, des ministères ou des établissements publics dans leurs projets d'investissements. Nous réalisons un travail qui s'apparente à celui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et sommes spécialisés dans les contrats globaux, comme les marchés de partenariat, conces-

sions et marchés globaux de performance. Outre l'éclairage public, nous travaillons également sur les schémas de développement des bornes de recharge électrique, les énergies renouvelables, les bâtiments publics et les transports. Notre expérience en matière d'éclairage public est relativement importante, puisque nous avons accompagné soixante projets, essentiellement sur des marchés globaux, marchés de partenariat ou marchés globaux de performance. Nos retours d'expérience nous permettent d'identifier les outils les plus adaptés aux besoins des collectivités.

Simon MAZAJCZYK

QUEL EST VOTRE REGARD SUR LES DIFFÉRENTS MODES DE RÉALISATION ET LEUR PERFORMANCE ?

Jean BENSÄID

Nos retours d'expérience concernent également des projets réalisés à l'étranger. Les autres pays sont confrontés à des problématiques identiques : la nécessité d'investir massivement, de faire des économies et d'avoir un éclairage public le plus sobre possible, surtout en cette période d'inflation. La collectivité doit veiller à deux points clés pour ce type de projet d'investissement. Il lui faut s'assurer, d'une part, que le projet sera réalisé dans les délais prévus et en respectant le budget prévu, et d'autre part que la performance annoncée du système, à savoir l'économie d'énergie qu'il permet de réaliser, sera atteinte à la mise en service du nouvel équipement et toujours effective 5 ans voire 10 ans plus tard. Ces enjeux nous semblent les plus importants. De ce point de vue, un marché global portant sur la conception, la réalisation et la maintenance de l'équipement, voire son financement, est le mieux à même de répondre à ces défis. Le type de contrat le plus adapté est donc le marché global de performance ou marché de partenariat. Ces contrats se comportent bien, répondent aux besoins des collectivités et permettent d'atteindre les objectifs de performance fixés. Il est à noter que ces contrats n'ont d'intérêts qu'à partir d'une certaine taille de marché. Il en découle que les collectivités ont intérêt à former des alliances pour construire des projets d'envergure suffisante et obtenir de meilleures conditions auprès des prestataires.

Simon MAZAJCZYK

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR LES COLLECTIVITÉS D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES POUR LE FINANCEMENT, QUI CONSTITUE UNE OPÉRATION SOUVENT COMPLEXE ?

Jean BENSÄID

FIN INFRA a acquis une solide expérience dans ce domaine. En outre, notre service est neutre et gratuit et apporte une véritable valeur ajoutée pour les décideurs publics. Nous ne proposons pas de conseils techniques, mais nous pouvons aider les collectivités à éviter les nombreux écueils rencontrés lors de la réalisation, du financement et de la gestion de la partie contractuelle du projet. Comme dans tout projet d'investissement, il est essentiel de maîtriser non seulement les coûts et les délais, mais aussi les risques dans la durée.

Simon MAZAJCZYK

M. JACQUENET, le transfert des compétences est une priorité pour la FNCCR.

Jacques JACQUENET

Tout à fait, transférer sa compétence à une structure intercommunale permet d'optimiser son financement. La Cour des comptes a spécifié dans son rapport de 2021, basé sur l'exemple des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, que le transfert de cette compétence optimisait sa gestion. Ainsi, transférer la maintenance, c'est s'assurer de sa gestion par des équipes spécialisées. Ces équipes travailleront sur des contrats de maintenance mutualisés, à l'échelle d'un territoire important, qui peut aller jusqu'au département. De tels contrats, par le volume qu'ils apportent, donnent accès à de meilleurs prix pour une meilleure qualité de service. Disposer d'un parc important en maintenance permet également aux EPCI ou aux syndicats d'énergie de se doter d'outils d'exploitation performants, tels que les SIG (système d'information géographique) ou les logiciels GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur).

Le transfert de la maintenance induit également l'achat d'électricité par une structure intercommunale qui dispose de volumes plus importants, et donc propices à de meilleures propositions commerciales. Comme pour la maintenance, transférer son investissement, c'est confier son parc à des équipes spécialisées, dédiées et formées au sujet de l'éclairage, qui apportent aux communes une assistance technique et administrative utile. Il faut noter que la compétence éclairage public peut être sécable. Cela si-

gnifie que l'adhérent peut transférer soit l'investissement uniquement, soit la maintenance et l'investissement. Une enquête de la FNCCR réalisée en 2018 a montré que 37 % des transferts de compétences sont partiels. Le rapport de la Cour des comptes dans sa conclusion recommande de mettre fin à la possibilité de conserver au sein de la commune la maintenance lors du transfert de la compétence éclairage public à un EPCI ou à un syndicat, ce qui prouve l'efficacité du transfert complet.

Il est à noter que lors d'un transfert de compétence, le Maire conserve son pouvoir de police général, dont il ne peut se départir. Il reste ainsi compétent pour décider de l'extinction ou de la modulation de l'éclairage. Le rapport de la Cour des comptes, s'il démontre tout l'intérêt d'une gestion intercommunale, met également en avant qu'une minorité de communes (30 %) a fait le choix de transférer la compétence à l'échelon intercommunal.

Simon MAZAJCZYK

M. CHARBONNEAU, POURRIEZ-VOUS PRÉSENTER CITEOS ET VOS ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ?

Merci à la FNCCR pour son invitation et merci à tous d'être présent. CITEOS est la marque territoires de Vinci Énergies. Nous répondons aux enjeux des collectivités selon trois axes principaux : la mobilité décarbonée, la performance énergétique et l'espace urbain protégé et valorisé. Nous comptons 70 entreprises sur le territoire français. En ce qui concerne la rénovation de l'éclairage public, trois sujets nous interpellent aujourd'hui :

- Le financement des travaux de rénovation ;
- Les matériels permettant d'être attractif, innovant et performant ;
- Les enjeux environnementaux, notamment le respect de la biodiversité, la réduction de l'empreinte carbone et la performance énergétique.

Jérôme CHARBONNEAU



Simon MAZAJCZYK

QUELLES SONT LES SOLUTIONS QUE VOUS PROPOSEZ POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT ?

Jérôme CHARBONNEAU

Notre approche n'est pas uniquement financière. Nous sommes à la recherche de la performance pour les usagers, les collectivités, les territoires et la planète. Nos travailleurs sont issus de ces territoires et sont donc directement impliqués dans les décisions prises. Nous connaissons l'ensemble de l'écosystème, que ce soient les pouvoirs publics, les services techniques, les concepteurs et les écologues. Notre leitmotiv est d'être à l'écoute des territoires.

Simon MAZAJCZYK

COMMENT DÉPLOYEZ-VOUS LES OUTILS ÉVOQUÉS PRÉCÉDEMMENT, NOTAMMENT LE MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE, SUR LES TERRITOIRES ?

Jérôme CHARBONNEAU

Les contrats de partenariats sont moins attractifs qu'auparavant, compte tenu des loyers élevés. En revanche, le marché global de performance permet de réaliser des économies. Il s'agit d'un contrat global d'exploitation, de maintenance et d'investissement qui permet de mobiliser des sources de financement et de réduire la consommation énergétique.

Simon MAZAJCZYK

VOUS ACCOMPAGNEZ PLUSIEURS TERRITOIRES. POURRIEZ-VOUS ÉVOQUER CERTAINS EXEMPLES ?

Jérôme CHARBONNEAU

Nous avons aidé de nombreuses entités à réaliser des économies d'énergie :

- CPE de Talence : 80 % d'économie d'énergie ;
- Niort : 71 % d'économie d'énergie ;
- CPE de Chartres : 65 % d'économie d'énergie ;
- CPE de La Baule : 54 % d'économie d'énergie.

À Montauban, nous avons effectué des travaux pour un budget de 12 M€ répartis sur 10 ans, ce qui nous a permis de réaliser des économies d'énergie de 71 %. En tenant compte du coût global de l'énergie de l'année précédente, l'économie projetée s'élève à 5 millions d'euros sur

10 ans, dont 700 000 euros de CEE et 1 M€ d'économie de maintenance. Par ailleurs, ce projet totalise 15 000 heures d'insertion et a permis des avancées en matière d'innovation, puisque l'éclairage public est entièrement connecté, ce qui constitue un premier pas vers l'avènement de la Smart City.

Ces contrats permettent également d'inclure de l'énergie locale partagée, qui permettra de fournir de l'énergie pour l'éclairage public et la mobilité électrique.

Simon MAZAJCZYK

Des projets s'appuyant sur l'autoconsommation existent déjà.

Jérôme CHARBONNEAU

Tout à fait.

Simon MAZAJCZYK

NATHALIE ALLEGRET, POURRIEZ-VOUS SITUER INEO DANS LE PAYSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Je remercie la FNCCR, en particulier Yves Raguin, qui œuvre beaucoup sur les questions d'éclairage public. INEO est une filiale du Groupe EQUANS qui intervient sur l'ensemble du territoire français dans le domaine du bâtiment, en particulier en voirie, sur les marchés de spécialité dans les secteurs du transport, du nucléaire et des énergies renouvelables.

La division Villes et Territoires Connectés d'EQUANS France compte 50 agences ancrées dans les territoires et disposant chacune de centres de travaux leur permettant d'être au plus près des collectivités locales. Nous nous engageons pour les transitions énergétique et numérique. Nous intervenons en particulier dans les domaines suivants :

- Éclairage public ;
- Gestion de la mobilité (fluidification du trafic).

Nathalie ALLEGRET



Nous donnons des leviers aux collectivités pour leur permettre de choisir les politiques publiques qu'elles souhaitent mettre en place ;

- Tranquillité publique ;
- Vidéo protection et contrôle d'accès en voirie et dans les bâtiments.

Simon MAZAJCZYK

POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES EXEMPLES DE FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS QUE VOUS ACCOMPAGNEZ ?

Nathalie ALLEGRET

En matière de financement, nous avons recours à des marchés publics globaux de performance. Le terme « global » est crucial dans la mesure où seule cette approche permettra de réaliser des économies d'énergie substantielles. Dans le contexte actuel de hausse spectaculaire des prix de l'électricité, les collectivités et les syndicats d'énergie qui ont opté pour ce type de contrat ont pu réaliser des gains encore plus importants que prévu. Il faut souligner que seuls 20 % du parc public est équipé en LED. Il reste donc un long chemin à parcourir pour réduire les consommations dans ce domaine.

Nous nous sommes engagés à permettre à la communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette de réaliser plus de 70 % d'économie d'énergie en rénovant plus de 4 000 points lumineux en 10 mois. La rapidité est un facteur essentiel dans ce type de projet pour pouvoir profiter le plus tôt possible de ces économies.

Outre la rénovation, nous travaillons également à la mise en place de système de télégestion. Plusieurs solutions techniques sont disponibles selon l'état du parc et les objectifs du territoire. Il est possible de gérer l'éclairage public en fonction de l'occupation de la voirie. C'est ce que nous mettons en œuvre dans le cadre du projet de territoires intelligents d'Angers Loire Métropole, qui regroupe 29 communes et plus de 300 000 habitants. Nous prévoyons de désiloter les différents métiers intervenant au quotidien dans la vie des citoyens, des services techniques et des élus, pour disposer d'un espace public fluide et au service des usagers. Il est prévu d'adapter l'éclairage au trafic routier de manière à réaliser des économies d'énergie tout en répondant aux besoins. Certaines communes font le choix de rénover leur parc en une fois, alors que d'autres préfèrent procéder à une rénovation progressive. En tout état de cause, il convient d'adapter les moyens de financement et les modalités de rénovation aux souhaits de chaque

commune. C'est pourquoi les conseils en financement sont essentiels.

Nous venons de signer des contrats de rénovation avec les communes de Bastia et du Breuil pour des économies d'énergie de 70 % et 66 % respectivement.

Il est à noter que ces contrats prévoient des systèmes de pénalité lorsque les objectifs fixés ne sont pas atteints. Ce dispositif constitue donc une autre voie de financement de la rénovation de l'éclairage public.

Simon MAZAJCZYK

LA DÉPENDANCE DES COLLECTIVITÉS À L'ÉGARD DES ENTREPRISES QUI LES ACCOMPAGNENT CONSTITUE UN SUJET DE PRÉOCCUPATION DE CERTAINES COLLECTIVITÉS. LA FNCCR EST ATTACHÉE À L'OPEN SOURCE ET RECOMMANDE D'ÉVITER LA MULTIPLICATION DES OUTILS PROPRIÉTAIRES. COMMENT APPRÉHENDEZ-VOUS CETTE PROBLÉMATIQUE ?

Nathalie ALLEGRET

Nous nous attachons à assurer un accompagnement durable des territoires, ce qui nous oblige à proposer les solutions techniques les plus adaptées et les plus ouvertes possibles. Les collectivités sont attentives à la période post-contractuelle. Ainsi, Angers Loire Métropole nous a demandé d'établir une projection sur 20 ans, alors que la durée du contrat est de 12 ans. Il est essentiel de réfléchir au comportement sur le long terme des solutions technologiques que nous proposons.

Nous intervenons de la tranchée au digital. Or, si la tranchée et le réseau électrique appartiennent au territoire, ce n'est pas le cas des outils logiciels. Notre stratégie consiste donc à proposer des solutions pouvant être exploitées et maintenues par d'autres entreprises, voire par les collectivités locales, les territoires ou les syndicats d'énergie pour leur permettre d'être autonomes.

Simon MAZAJCZYK

M. JACQUENET, LA FNCCR A RÉDIGÉ UN PLAN DE RELANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC. POURRIEZ-VOUS L'ÉVOQUER, EN PARTICULIER LES ASPECTS RELATIFS AU FINANCEMENT ?

Jacques JACQUENET

La FNCCR a réalisé au premier semestre de l'année 2021, un dossier de relance de l'éclairage public en partenariat avec le SERCE, un syndicat regroupant des entreprises

dans le domaine du génie électrique, et le Syndicat de l'éclairage. Ce projet s'inscrit dans la logique du Plan de relance, ainsi que dans le processus de transition écologique. 5 fiches ont été créées, visant à la rénovation des luminaires ainsi que des armoires de commande et des outils de pilotage. Le budget du projet de rénovation du parc d'éclairage public à la maille nationale était estimé à 10 ou 12 milliards d'euros. Bien que le dossier ait été transmis à trois ministères et à Matignon, la rénovation de l'éclairage public n'a pas été retenue dans le Plan de relance. Toutefois, la préparation de ce dossier n'a pas été inutile dans la mesure où elle a permis d'intégrer au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) un sous-programme dédié à l'éclairage public intitulé Lum'ACTE, qui est doté d'un budget de 10 M€ et portera sur la période de 2022 à 2023. Ce programme est destiné aux études concernant les schémas directeurs d'aménagement, la trame noire, les audits patrimoniaux énergétiques, l'acquisition d'outils GMAO ou SIG, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de contrats de performance ou de maintenance et exploitation.

Si vous n'avez pas pu assister au webinaire de présentation des modalités administratives relatives à Lum'ACTE qui s'est tenu le 7 septembre 2022, je vous invite à vous mettre en rapport avec l'équipe du département Autres Infrastructures en Réseau de la FNCCR, qui saura vous accompagner dans votre projet de rénovation de votre réseau d'éclairage.

Simon MAZAJCZYK

Merci, Monsieur le Président. J'invite maintenant les personnes présentes dans la salle à intervenir.

Olivier CURTO

Je suis responsable de l'éclairage public de la ville de Grenoble. Le contrat CREM (marché de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance) signé par Grenoble en 2015 arrive bientôt à son terme et nous sommes confrontés à une situation globale de manque de personnel qualifié dans les entreprises.

Il nous manque 6 équipes durant la dernière année pour pouvoir achever ce contrat. J'aimerais savoir comment les entreprises CITEOS et INEO font face à ce manque de personnel. Je suis plutôt en faveur des contrats globaux à condition qu'ils s'achèvent dans de bonnes conditions.

Nathalie ALLEGRET

Vous venez d'évoquer un enjeu clé pour les entreprises du secteur. Nous sommes effectivement confrontés à un marché tendu dans le domaine de l'éclairage public et sur d'autres secteurs techniques. Notre stratégie consiste à identifier les profils que nous pouvons recruter et à assurer la formation du personnel au moyen d'une école de formation interne. Cette école dispense des formations dans les domaines techniques et le domaine du savoir-être afin de promouvoir les facultés d'écoute parmi nos collaborateurs.

Nous nous appuyons également sur les mécanismes de formation externe, en particulier publique. Nous recourons à des mécanismes d'immersion mettant l'accent sur les aspects pratiques des missions exercées par les monteuses, chefs de chantier, chefs d'équipes ou conducteurs de travaux.

Ces dispositifs nous permettent non seulement de disposer de personnel qualifié, mais de connaître les attentes de nos collaborateurs. Cette approche nous permet de fidéliser ceux qui travaillent déjà au sein d'INEO.

Jérôme CHARBONNEAU

CITEOS utilise des outils identiques à ceux qui viennent d'être décrits. La crise actuelle dans le BTP est globale et affecte d'autres secteurs d'activité comme la restauration. Nous nous appuyons sur un mécanisme de maillage, c'est-à-dire que nous faisons appel à d'autres entreprises, même si cette approche ne traite pas le cœur du problème. Par ailleurs, il est à noter que cette situation ne concerne pas uniquement les MPGP, mais également les marchés classiques. Cette problématique, qui concerne l'ensemble des entreprises du SERCE, fait l'objet d'un travail important et nous oblige à nouer des partenariats pour trouver des solutions collectives.

Gilbert DOS SANTOS

Je suis l'ancien Vice-Président délégué aux études et travaux du territoire d'énergie Isère (TE38).

M. le Président, vous avez souligné l'importance du transfert de compétences, ce à quoi s'est attelé le TE38. Je comprends mal M. BENSÁID lorsqu'il explique que FIN INFRA accompagne les MGPE. Compte tenu du transfert de compétences, il appartient au syndicat de consulter les entreprises et de définir les modalités de contrats. CITEOS et Eiffage m'ont indiqué qu'ils proposaient des MGPE aux communes. Se pose alors éventuellement le problème de la concurrence. Je ne comprends pas en quoi les Territoires

énergie sont concernés par les MGPE, même s'il est sans doute possible de s'en inspirer. En tout état de cause, l'accompagnement ne me semble pas être notre souci.

Bruno BETHENOD

Je fais partie du SICECO, dont les communes sont principalement rurales et qui sont malheureusement peu évoquées. Ainsi, le montant des économies d'énergie sur l'éclairage public qui a été cité, à savoir 5 M€, ne concerne probablement pas ce type de communes.

En ce qui concerne le financement de la rénovation du parc d'éclairage public, on peut se demander s'il est préférable de remplacer tous les luminaires actuels par des LED, sachant que le temps d'amortissement est relativement important, ou de procéder à une extinction de 23 heures à 5 heures du matin, ce qui permet de réaliser des économies substantielles. Dans ma commune, qui compte environ 1 000 habitants, nous avons opté pour la deuxième solution. Cette approche a emporté l'adhésion des habitants, puisque je n'ai reçu qu'une seule lettre m'interrogeant sur le bien-fondé de cette décision. Cette solution a également le mérite de tenir compte de la biodiversité, car, comme chacun le sait, la plupart des animaux sont nocturnes.

René FRETON

Je dirige la société Allez & Cie. Je travaille dans le domaine des réseaux et des infrastructures depuis environ 30 ans. J'ai un retour d'expérience d'une quinzaine d'années sur les partenariats privé-public (PPP). Je suis favorable au système des contrats globaux à condition de maintenir la concurrence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ainsi, il est regrettable que les ETI (entreprises de taille intermédiaire) ne soient pas en mesure d'accéder à ce type de financement. Lorsqu'une entreprise détient un contrat de très longue durée, il est clair que ses concurrents sont obligés de chercher d'autres marchés. En l'absence d'alternatives, la collectivité a peu de latitude et doit être prête à financer les travaux complémentaires.

Il est essentiel que le syndicat d'énergie se dote des outils permettant de mettre en place le contrat contrôlé de manière à garantir que la pérennité des nouveaux équipements. Je pense qu'il serait bon d'élaborer un dispositif permettant à la collectivité de piloter la totalité de son projet.

Jacques JACQUENET

Je vais répondre en tant que président de syndicat. Je suis tout à fait d'accord. Il est clair qu'en confiant la gestion

de l'éclairage public à une entreprise pendant une durée de 12 ans, on prive la commune de la maîtrise du projet. C'est pourquoi les syndicats d'énergie disposent de services techniques leur permettant de contrôler l'activité des entreprises. 671 communes parmi les 675 qui adhèrent au SICECO nous ont confié l'éclairage public. Parmi les autres, la commune de Beaune a signé un partenariat public-privé (PPP) de 12 ans. Toutefois, nos équipes réalisent les schémas directeurs d'aménagement lumière et assurent un suivi du projet, ce qui est essentiel.

Lorsque nous avons repris la gestion d'un parc d'éclairage public d'une commune, qui avait été, jusque-là, rénové dans le cadre d'un PPP, nos services techniques ont constaté qu'aucune opération de maintenance n'avait été effectuée dans les armoires de commande. Nous avons donc été obligés de changer la totalité des horloges.

Je partage en partie l'avis du Vice-Président du SICECO qui a préféré procéder à l'extinction de l'éclairage public. Il peut s'agir d'une solution partielle au problème.

Nathalie ALLEGRET

L'exemple de Beaune est éclairant dans la mesure où il montre bien que tout contrat doit être piloté par le donneur d'ordre et suivi en contrôlant certains indicateurs relatifs à la consommation énergétique et à l'investissement sur le plan financier. J'invite les personnes qui ont des réserves à l'égard de ce système à venir se rendre compte par eux-mêmes dans ces communes du fonctionnement que nous mettons en œuvre. Lorsque nous nous adressons aux territoires ruraux, nous avons affaire à des syndicats regroupant des centaines de communes et qui peuvent donc choisir une approche globale pour rénover l'éclairage. Cette approche fonctionne bien et peut être adaptée aux besoins. En parallèle, INEO intervient dans des collectivités de taille plus restreinte, comme à Baugy, une commune de 1 700 habitants située dans un territoire rural, où nous avons travaillé en collaboration avec le syndicat départemental d'énergie du Cher. Les moyens déployés à Baugy diffèrent de ceux mis en œuvre à Niort et reflètent notre volonté de nous adapter aux collectivités qui font appel à nous. La décision de s'équiper en LED ou de procéder à une extinction de l'éclairage public est d'ordre politique. Il est fondamental d'avoir une approche adaptée par rapport à son territoire en maintenant un dialogue permanent entre la commune et l'entreprise.

S'agissant de la problématique de la concurrence, les entreprises n'ont aucun intérêt à proposer des marchés globaux de performance à des communes qui sont accompagnées par des syndicats d'énergie. Le problème se pose pour des communes qui n'appartiennent pas à ces syndicats.

Jérôme CHARBONNEAU

S'agissant de la concurrence avec les syndicats d'énergie, je partage l'avis de Mme ALLEGRET. Cette concurrence n'existe pas. Nous sommes tous au service de la collectivité et nous partageons tous les mêmes enjeux. En outre, il faut souligner que les syndicats d'énergie représentent un très bon client des entreprises.

En ce qui concerne l'extinction de l'éclairage public, il est clair que la taille des collectivités constitue un paramètre important. Outre l'achat de LED, qui est toujours une bonne solution, il existe également d'autres solutions, comme des systèmes d'éclairage solaire.

Quant à la problématique de l'accès des ETI à ces marchés, il faut savoir que certaines clauses prévoient désormais l'insertion des PME. Par ailleurs, CITEOS s'appuie sur le travail d'autres partenaires comme des écologues, des docteurs en éclairage et des avocats.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention de chacun sur les différences entre PPP et contrat de performance. À ce titre, je vous invite à lire l'article sur la Gazette d'Audrey Maurel.

Jean Bensaïd

Je voudrais revenir sur le point concernant les cas où il est préférable de recourir à un marché global de performance voire un PPP. Il me semble qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de déléguer ou de transférer sa compétence à un syndicat et le fait de recourir à un marché global de performance. Un syndicat d'énergie pourrait très bien signer un marché global de performance et on pourrait considérer qu'en réalité c'est son rôle. Dès lors qu'il a la taille critique, ce type de contrat présente un intérêt indéniable, car il permet de disposer d'un contrat très précis en matière d'objectifs, de coût, de délais et de performance. En outre, ces données sont contrôlables dans le temps et les entreprises soumises à des pénalités ou à un système d'intéressement. Les syndicats d'énergie sont en général dotés des équipes techniques permettant de contrôler et de piloter ce type de contrat.

Gilbert DOS SANTOS

Merci pour votre réponse, M. Bensaïd. Parmi les communes composant notre syndicat, 200 nous ont transféré la compétence. Pourrions-nous lancer un marché global de performance énergétique pour ces communes ?

Jean Bensaïd

Oui, tout à fait.

Audrey MAUREL

Je suis avocate au sein du cabinet INLO. Je rejoins ce qui a été dit sur les effets d'aubaine du transfert de compétences. Toutefois, force est de constater que de nombreuses communes ne souhaitent pas procéder à ce transfert. Il me semble que ces communes ne sont pas au fait des enjeux que nous avons évoqués, soit parce qu'elles ne connaissent pas toutes les sources de financement, soit parce qu'elles ne sont pas armées pour lancer des marchés globaux ou encore parce que les fortes contraintes financières qui sévissent dans le contexte actuel les incitent à lancer des actions spontanées et brutales, sans prendre le temps d'examiner les autres possibilités qui s'offrent à elles. Je me demandais donc s'il ne serait pas opportun de favoriser des modes de mutualisation autres que le transfert de compétences afin que ces communes puissent bénéficier d'un soutien et puissent avoir accès à un même type de contrat. Un tel dispositif permettrait en outre d'éviter la mise en place d'un financement à deux vitesses en France.

M. ANTONIO

Je suis Vice-Président du TE38. Comment pensez-vous faire face aux problèmes d'approvisionnement en matériel tout en respectant les contraintes strictes en matière de délais des contrats de performance ?

De la salle

Je suis maire d'une petite commune du Sud-Ouest qui est équipée de 60 à 80 points lumineux. Le parc est équipé de lampes fluorescentes et de lampes au sodium. Quel budget faut-il prévoir pour remplacer tous les luminaires actuels par des LED ? Par ailleurs, d'un point de vue technique, ce remplacement est-il identique pour tous les types de luminaires ? Quel est le coût d'un candélabre ?

Gilbert POMMET

Je suis l'adjoint au maire d'une commune semi-rurale de 8 000 habitants située en Isère. Lyon a récemment expérimenté l'extinction de l'éclairage public en ne maintenant allumés que les bâtiments publics. Les habitants considèrent souvent que l'éclairage public leur est dû, car ils paient des impôts. En période de Noël, il faut installer des guirlandes lumineuses, dont le coût énergétique est très élevé. En tant que collectivité, nous nous devons d'être exemplaires. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas installer ces accessoires cette année. Plus généralement, je m'interroge parfois sur l'utilité de l'éclairage public.

Pour finir, je déplore le dénigrement des métiers manuels, comme les électriciens, alors que nous en avons besoin dans la formation pour les entreprises. Il faut que les entreprises forment des jeunes afin qu'ils s'emparent des métiers dont nous avons de plus en plus besoin.

Nathalie ALLEGRET

S'agissant de la fourniture en matériel, nous travaillons en partenariat avec des fournisseurs d'éclairage public depuis de nombreuses années. Nos services d'achat en interne travaillent localement et à l'échelle du Groupe pour assurer la communication avec nos fournisseurs. Nous privilégions des entreprises basées en France, ce qui réduit les délais d'approvisionnement. Jusqu'à présent, ces partenariats nous ont permis de répondre à nos engagements en matière de délai.

L'exemple de la ville de Grenoble qui est confrontée à un manque de personnel qualifié montre qu'il est difficile pour une commune d'assurer les opérations techniques de remplacement des luminaires elle-même. Ces opérations mettent en jeu la sécurité des intervenants, à laquelle nos formations accordent une attention particulière. L'éclairage public participe de l'attractivité des territoires et son extinction doit donc être considérée en lien avec cette dimension.

Jérôme CHARBONNEAU

S'agissant du processus et des délais d'approvisionnement, il faut souligner que le MPGP s'accompagne d'un dialogue compétitif et surtout d'une réflexion en amont impliquant des bureaux d'études et la collectivité qui définit ses usages. La collectivité doit prendre en considération cette problématique d'approvisionnement, ce que CITEOS ne manque pas de rappeler au cours de la phase de dialogue compétitif.

De la salle

Ma commune, située dans le Gers, est traversée par une route départementale. Notre parc d'éclairage public est équipé à 80 % de LED depuis deux ans. Certains habitants m'ont demandé d'éteindre l'éclairage pour réaliser des économies. Le maire est-il responsable si un accident survient au niveau des îlots séparateurs/ralentisseurs ?

Jacques JACQUENET

Il faut signaler ces dangers au moyen de systèmes adaptés.

Nous avons vu au cours de cette table ronde les différentes formes de financement de l'éclairage public et quelques exemples d'accompagnement des collectivités par les entreprises et par la mission d'appui au financement des infrastructures. Pour permettre aux collectivités de rénover leur parc d'éclairage public et stimuler le financement, je vous propose une motion que la FNCCR pourrait porter politiquement si vous en êtes d'accord.

La motion serait la suivante :

Motion relative au financement de la rénovation du parc d'éclairage public

Les collectivités membres de la FNCCR réunies en congrès à Rennes les 27, 28 et 29 septembre 2022,

Considérant :

- que, face à la crise énergétique actuelle et notamment la hausse des prix de l'énergie, les collectivités locales et leurs groupements doivent être davantage soutenus dans la mise en œuvre de politiques de sobriété énergétique et écologique, de rénovation et de modernisation de l'éclairage public ;
- que, face aux nécessités futures de flexibilité et d'effacement de consommation dans le cadre du dispositif Ecowatt ;
- que, les aides relatives aux travaux de rénovation et de modernisation des réseaux d'éclairage public dépendent aujourd'hui, essentiellement de la valorisation des CEE par les collectivités ;

Demandant :

- que la politique nationale de sobriété énergétique et écologique mise en place par l'État soit prolongée au-delà du 31 décembre 2023 ;
- que l'État mette en place des dispositifs économiques spécifiques et facilite l'accès au financement des collectivités et leurs groupements pour la rénovation des parcs d'éclairage public ;
- que l'État poursuive le programme ACTEE avec la définition d'un programme ACTEE 3 intégrant un sous-programme dédié à l'éclairage public ;
- que le volume des CEE soit encore augmenté pour les obligés de 25 % ;
- que la fiche RES-EC 104 « Rénovation d'éclairage extérieur par dépose de luminaires et mise en place de luminaires neufs dont la source lumineuse peut être remplacée », soit bonifiée de 50 % pour toute opération de changement de luminaire LED associé à la mise en place d'un système intelligent de gestion et de pilotage.

Je vous remercie de votre attention et de votre participation.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE